



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et directeurs municipaux pour les ordres de mission

ABROGE et REMPLACE l'arrêté municipal du 13 juillet 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30 et R.2122-8,

vu son arrêté municipal du 13 juillet 2023 portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et directeurs municipaux en matière de ressources humaines (ordres de mission),

considérant qu'il convient de mettre à jour ledit arrêté, eu égard aux mouvements de personnel,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** ABROGE et REMPLACE l'arrêté municipal susvisé du 13 juillet 2023 portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et directeurs municipaux en matière de ressources humaines (ordres de mission).

**ARTICLE 2 :** DONNE délégation de signature aux directeurs municipaux suivants, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour les ordres de mission des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la Commune relevant de leurs directions respectives et ce, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions :

- Mme SLOCINSKI, Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique
- Mme REVOY, Direction de la Culture,
- Mme MARTIAL-LUIT, Direction des Ressources Humaines,
- M. CHEVALIER, Direction des Systèmes d'Information,
- Mme DAILL, Direction Jeunesse,
- M. DAUTY, Direction de la Scolarité Accueils de Loisirs Educatifs,
- Mme MAKOVEITCHOUX, Direction des Services Financiers,
- Mme TAUPIN DUPONT, Direction des Sports,
- Mme LEPRETRE, Direction de la Communication,
- Mme MEDALEL, Direction de la Démocratie et de l'Action Citoyenne,
- Mme ZIANE, Direction du CCAS,
- M. SOLAGNE, Direction de la Santé,
- M. PRESSET, Direction des Espaces Publics,
- Mme MOLY, Direction du Développement Urbain.

**ARTICLE 3 :** DONNE délégation de signature, en cas d'absence ou empêchement des directeurs municipaux précités, à Mesdames Vanessa CENTONZE et Dominique MONTET, et Messieurs Christophe AUXERRE et Jean-François LORES, directeurs généraux adjoints, pour les ordres de mission des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la Commune relevant de leurs directions générales respectives et ce, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

**ARTICLE 4 :** PRECISE que la présente délégation est liée à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elle se rattache, qu'elle subsistera tant qu'elle ne sera pas abrogée ou rapportée, et qu'elle prendra fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

**ARTICLE 5 :** AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au comptable public,
- aux intéressé(e)s pour notification.

FAIT EN MAIRIE LE - 2 OCT. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 2 OCT. 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 2 OCT. 2023  
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE - 2 OCT. 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine



Philippe BOUYSSOU



*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.*